

# **L'intégration sectorielle des politiques environnementales : un défi réalisable**

---

Jacques Prescott, professeur associé, Chaire en éco-conseil  
Université du Québec à Chicoutimi  
jacquesprescott@sympatico.ca

---

SÉMINAIRE SUR LES POLITIQUES ENVIRONNEMENTALES  
Conseil national économique, social et environnemental (CNES), 14.7.2021, ALGER

La nécessaire appropriation des **principes de développement durable** et en particulier de la **protection de l'environnement** par les divers acteurs **socio-économiques** peut se faire si les conditions suivantes sont respectées :

## 1. Miser sur les points forts des politiques et structures existantes :

a. **La constitution de l'Algérie** consacre le droit du citoyen à un environnement sain et la responsabilité de l'État à cet égard. Cela entraîne un nécessaire engagement au plus haut niveau de l'État, des administrations régionales et locales, chefs d'entreprises, institutions et organisations publiques ou privées.

b. **L'obligation légale de réviser et de mettre en œuvre un PNAEDD quinquennal** (qui constitue en fait l'ébauche d'une stratégie nationale de développement durable) qui oriente le budget et les dépenses nationales. Il est intéressant de noter que la nouvelle version du PNAEDD élaborée en 2017-2018 (mais non encore formellement adoptée) pour les années 2020-2024 est particulièrement **bien alignée avec les objectifs et domaines d'action du Pacte vert européen.**

c. **Valoriser et mettre à contribution les structures existantes** : Comité national d'examen du PNAEDD, ONEDD, Office National des Statistiques, Centre de Recherche en Environnement, CNESE, Conseil National des Formations en Environnement, etc.

## **2. Choisir les bons arguments : Faire valoir qu'un environnement sain est essentiel au développement socio-économique et au bien-être de la population:**

**a. La protection de l'environnement conditionne la production de biens et de services écosystémiques** essentiels à la vie et à la santé (air pur, eau de qualité, alimentation saine et variée, matériaux, fibres, combustibles, médicaments, etc.)

**b. Selon les travaux de la firme Ecosys, réalisée en 2015 pour le compte du MEER, le coût de la dégradation de l'environnement en Algérie, c'est-à-dire le coût des dommages environnementaux et des inefficiences, atteint maintenant 1143 milliards de DA par année** (soit 11.38 milliards d'USD ou 10.26 milliards d'Euros). Ce montant représente 6.9% du PIB algérien (année de référence 2015) (MEER, 2017).

**c. Il serait possible de réaliser l'ensemble de actions prévues au PNAEDD 2020-2024 par un investissement annuel conjoint des secteurs public et privé d'environ 3,7 Milliards USD, soit l'équivalent d'environ 2.2 % du PIB** (année de référence 2017).

### **3. Prévoir des objectifs et des actions de développement des capacités nationales en matière de planification et de gestion de l'environnement et du développement durable.**

**Formation continue des points focaux de l'environnement** qui œuvrent au sein des ministères, organismes de tutelle et wilayas; formations offertes aux intervenants du secteur privé (Miser notamment sur le Conseil National des Formations à l'Environnement, les universités et autres centres de formation professionnelle).

**4. Intensifier les efforts en matière de collecte de données, de veille stratégique, d'échanges de bonnes pratiques, de réseautage professionnel, de développement de l'expertise et d'outils en matière de protection de l'environnement et de développement durable (e.g. certification environnementale des processus de gestion et de production, normes ESG, marché du carbone).**

Rôle essentiel des universités, CRE, ONEDD, ONS, CNESE, Institut algérien de normalisation, et de tous les ministères.

**5. Favoriser l'engagement de toutes les parties prenantes et notamment les intervenants de la société civile, procéder au besoin à des arbitrages entre les ministères et les divers acteurs économiques, politiques et sociaux.**

a. **Confier à la cour des comptes le mandat d'évaluer la performance des ministères et organismes publics à l'égard de la protection de l'environnement et du développement durable.**

b. **Créer un Bureau d'audiences publiques sur l'environnement** (chargé de tenir des consultations publiques sur les principaux projets de politiques et d'investissements publiques ou privés)

**6. Analyser la durabilité des politiques publiques, stratégies, programmes, projets et leur contribution aux 17 ODD.**

## L'analyse de durabilité des politiques, stratégies, programmes et projets

Ce genre d'analyse peut se faire à l'aide de la «**Grille d'analyse de développement durable**», un outil développé par la Chaire en éco-conseil de l'UQAC, avec l'appui de l'OIF. Cet outil a été testé, utilisé et enseigné dans plusieurs pays sur divers types de politiques, stratégies, programmes, et projets économiques, sociaux et environnementaux. **Disponible en anglais et en français cette grille d'analyse est fortement recommandée par la Direction des Affaires économiques et sociales des Nations Unies.**

Dans le cadre d'une formation dispensée aux analystes experts du CNESE en 2019, la «Grille d'analyse de DD» a permis d'évaluer la contribution des politiques suivantes aux objectifs de développement durable: Stratégie nationale de biodiversité, Plan climat, Plan national de lutte contre le cancer, Stratégie nationale d'aménagement du territoire, Plan quinquennal de développement agricole et rural. L'analyse a permis d'identifier les points forts, les points faibles et les pistes d'amélioration de ces stratégies et plans d'action.

### Références

Grille d'analyse de développement durable (fichier EXCEL et guide d'utilisation)<http://ecoconseil.uqac.ca/>

MERCI POUR VOTRE ATTENTION